

Vague C (2013-2017)
Unité de recherche : dossier unique

Résultats et Auto-évaluation de l'unité

(Partie I)

Rapport scientifique du Centre de Droit Privé Fondamental (EA n° 1351)

1 - Modifications dans la composition de l'équipe de recherche depuis le 1^{er} janvier 2007 et mise en cohérence de sa stratégie

Depuis le 25 juin 2010, Philippe Hoonakker a succédé en qualité de Directeur adjoint à Yves Strickler, muté à l'Université de Nice-Sophia Antipolis au 1^{er} septembre 2010 et aujourd'hui Directeur du Centre d'Etudes et de Recherches en Droit Privé de l'Université de Nice (CERDP, EA n° 1205).

Quant à ses nouveaux membres, le CDPF a accueilli Christel Simler (MCF) et Delphine Porcheron (MCF), recrutées en qualité de MCF stagiaires au 1^{er} septembre 2010 et dont la titularisation a été approuvée à l'issue de leur année de stage.

Sont survenus durant la période considérée un décès (Professeur émérite Marc Puech), des départs en retraite (Georges Wiederkehr et Jean-Laurent Vonau, tous deux bénéficiant de l'éméritat) et des modifications de rattachement en recherche (Estelle Naudin, spécialiste en droit du patrimoine, aujourd'hui rattachée au Centre du Droit de l'Entreprise ; et Juliette Lelieur, recrutée en qualité de MCF à l'Université de Rouen).

Sont en détachement : Doreid Becheraoui et Jean-Luc Elhoueiss.

A signaler enfin, en ce qui concerne le potentiel de l'équipe : un mi-temps thérapeutique concernant Anne-Marie Boucon qui peut s'investir à nouveau dans des travaux communs de recherche depuis quelque temps ; un semestre de CRCT au profit de Dominique D'Ambra en 2011 (du 1^{er} mars au 1^{er} septembre 2010, pour remise à jour à l'issue d'un mandat de cinq années en qualité de 1^{ère} Vice-présidente de l'Université Robert Schuman). Trois MCF ont soutenu leur HDR : Patrice Hilt, Doreid Becheraoui et Magalie Nord-Wagner. En 2007 et 2008, trois Professeurs rattachés au CDPF étaient Vice-présidents statutaires de l'Université Robert Schuman : Dominique D'Ambra, 1^{ère} Vice-présidente, Yves Strickler, Vice-président Recherche ; Frédérique Granet-Lambrechts, Vice-présidente CEVU.

Depuis la création de l'Université de Strasbourg au 1^{er} janvier 2009, Frédérique Granet-Lambrechts est Vice-présidente Formations initiale et continue ; Yves Strickler a été, jusqu'à son départ pour cause de mutation, Vice-président délégué chargé de la Recherche pour le domaine des sciences juridiques et politiques.

L'équipe de recherche s'est dotée d'un règlement intérieur, adopté le 7 mai 2010. Ce règlement détermine notamment la composition du conseil de laboratoire, qui fixe les grandes orientations de l'équipe en recherche.

Le projet pour le contrat 2009-2012 prévoyait cinq axes de recherche : droit de la famille français et européen ; droit des contentieux (administratif, civil et pénal) ; droit civil patrimonial français et européen (obligations, biens, consommation) ; bioéthique et santé (aspects comparatistes français et européens) ; histoire du droit.

Les modifications survenues dans la composition de l'équipe de recherche ont conduit à reconsidérer certains projets, soit en prévoyant leur poursuite autour d'un nouveau responsable, soit en les reconfigurant, soit en y renonçant pour en bâtir de nouveaux, notamment pour les actions à mener dans le cadre de partenariats initiés par Yves Strickler et dont la poursuite immédiate dans de bonnes conditions n'a pas toujours été possible ; néanmoins, la contribution active, et sous des formes diversifiées, des chercheurs du CDPF aux réalisations de la Fédération de recherche « L'Europe en mutation : histoire, droit, économie et identités culturelles » n'a pas été affectée et figure dans le bilan de la Fédération. Parmi les opérations non pérennes du CDPF, on signalera le partenariat avec le Centre d'Etude Technique et d'Evaluation Législative de l'Université de Genève qui, sous l'impulsion d'Yves Strickler et de l'un de ses Doctorants (Sébastien Hauger), a abouti positivement à une recherche durant quatre années sur le thème de « la place de la victime dans le procès pénal » (éd. Bruylant, Bruxelles 2009), mais qui n'a pas pu être suivi par d'autres recherches communes du fait de l'importante modification dans la structuration du CETEL due au départ de ses trois piliers dans le domaine de la recherche criminelle (retraite du Professeur Christian Nils-Robert et de Madame Noëlle Languin, intégration dans la Magistrature en France de Monsieur Sébastien Hauger, alors chercheur au CETEL). On ajoutera pour les perspectives futures, qu'un partenariat a aussitôt été construit avec le Centre d'Etudes et de Recherches en Droit Privé de l'Université de Nice, dirigé par le Professeur Yves Strickler, pour poursuivre au mieux divers projets et créer des collaborations. De la sorte, la mutation d'Yves Strickler a débouché sur une collaboration immédiate et déjà bien assise entre le CDPF de l'Université de Strasbourg et le CERDP de l'Université de Nice. Les relations bilatérales entre ces deux équipes sont prolongées et enrichies par le partenariat entre la Fédération de recherche L'Europe en mutation et le CERDP, ce qui viendra élargir la sphère des recherches communes.

Composition initiale de l'équipe pour la période 2009-2010

BECHERAOUI Doreid	MCF
BOUCON Anne-Marie	MCF
D'AMBRA Dominique	PR1
ELHOUEISS Jean-Luc	MCF
GRANET Frédérique	PREX
HILT Patrice	MCF
LELIEUR Juliette	MCF
NAUDIN Estelle	PR
NORD Nicolas	MCF
NORD-WAGNER Magalie	MCF
PAUTHIER Céline	MCF
POUGHON Jean-Michel	PR 1
PUECH Marc	PR1
RZEPECKI Nathalie	MCF
STRICKLER Yves	PR1
TISSERAND Alice	PR2
VONAU Jean-Laurent	PR2

L'organigramme restructuré au printemps 2011 est présenté en annexe. C'est aussi celui qui est prévu pour le contrat 2013-2017, sous réserve de la participation en qualité non plus de membre à part entière, mais de chercheur associée de Sophie Corioland, récemment recrutée

en qualité de MCF stagiaire à l'Université Jules Verne d'Amiens à compter du 1^{er} septembre 2011. Ce nouvel organigramme gagne en lisibilité et en structuration des travaux, chacun des cinq axes étant placé sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur et ayant vocation à être croisé avec plusieurs approches transversales issues des dimensions historiques, comparatistes et internationalistes, sans oublier la dimension du droit local alsacien-mosellan sur certaines thématiques.

2 – Les points faibles et les actions destinées à y remédier

Pour remédier à un point faible identifié, le Laboratoire d'Histoire du Droit et des Institutions a cessé d'être considéré en tant que sous-structure dans le cadre d'une évolution déjà engagée et qui a des répercussions immédiates sur les orientations stratégiques du Centre de Droit Privé Fondamental. En effet, il a été acté au printemps 2011 que la dimension historique du droit constitue désormais une approche transversale dans les différents axes dominants de l'EA, comme c'était déjà le cas de la dimension comparatiste et la dimension internationaliste. La reconfiguration de la stratégie du Centre de Droit Privé Fondamental répond à une double considération : d'une part, elle correspond mieux à la composition modifiée de l'équipe de recherche ; d'autre part, elle répond à des considérations de meilleure lisibilité et d'efficacité des résultats, dont fait également partie la préoccupation de couvrir toute la palette des thématiques telles qu'approuvées en conseil de laboratoire et, par voie de conséquence, mises sur le site.

Il reste deux autres points faibles identifiés, en dépit des efforts réalisés : en premier lieu, la trop longue durée moyenne des thèses, mais elle est souvent due au fait que les Doctorants ont pour projet personnel et professionnel une carrière universitaire ou des concours accessibles grâce au Doctorat et que les trois années en principe prévues sont généralement insuffisantes dans les disciplines juridiques. Un suivi attentif est réalisé sur la prévention des abandons et sur la durée des thèses. Sur les quatre dernières années, 22 thèses ont été soutenues sur 76 Doctorants inscrits.

En second lieu, plusieurs membres du CDPF sont actuellement considérés comme non-publiants (Jean-Michel Poughon, qui exerce les fonctions de Doyen de la Faculté de Droit, de Sciences politiques et de Gestion depuis 2006 et dont le mandat prend fin en août 2011 ; Céline Drand qui est aidée à reprendre une activité de publications et qui est engagée dans plusieurs travaux destinés à être publiés), ce qui constitue un critère de pénalité dans l'évaluation du montant de la dotation accordée par le Conseil scientifique à l'équipe de recherche.

A noter que le site du CDPF était en restructuration complète, de sorte que l'équipe s'est trouvée temporairement privée de cet outil de valorisation des recherches collectives. Dès l'achèvement de sa construction par la Direction des Usages du Numérique de l'université, la mise en ligne de nouvelles ressources va être réalisée, en commençant par les communications présentées lors du colloque intitulé « Une année d'actualité endroit de la famille ». De plus, les données scientifiques qui étaient accessibles sur l'ancien site vont être réactualisées et remises à destination de tous utilisateurs. Le site était en effet fortement consulté, notamment par les magistrats désireux d'accéder pour les besoins de leur profession à un panorama des droits étrangers en droit des personnes et de la famille.

3 - Développement des actions et des réalisations sur les points forts

Quant aux points forts, on peut insister plus particulièrement :

- sur l'implication soutenue de chacun des membres du CDPF dans les activités d'enseignement et de formation à et par la recherche aux trois niveaux, L, M et D ;

- sur la poursuite de la démarche d'aide individualisée à l'insertion professionnelle apportée aux étudiants de Master, aux Doctorants et aux jeunes Docteurs ;
- sur l'objectif de tirer le meilleur parti du potentiel exceptionnel de pluridisciplinarité de l'établissement en recherche comme en formation, notamment grâce à l'existence de nouvelles collaborations au sein de l'Université de Strasbourg;
- sur la politique de développement des journées scientifiques à l'intention de la communauté universitaire et du monde professionnel ;
- sur la dynamisation de la politique de diffusion scientifique et de valorisation ;
- sur la politique active de réponse aux appels à projets de recherche ;
- et sur la poursuite du développement des partenariats nationaux et internationaux, notamment : l'axe transfrontalier France - Allemagne (Université de Tübingen) - Suisse (Université de Bâle), enrichi de l'Autriche (Université d'Innsbruck) sous l'impulsion et la responsabilité scientifique de Jocelyne Leblois-Happe, avec l'aide de Magalie Nord-Wagner et des Doctorants pénalistes, auxquels Sophie Corioland se joindra à l'avenir en second rattachement ; et l'axe Chine, sous l'impulsion et la responsabilité scientifique de Nicolas Nord et de Delphine Porcheron.

a) Les activités d'enseignement et de formation à et par la recherche aux trois niveaux, L, M et D, et d'aide à l'insertion professionnelle

- Dès le niveau Licence, les enseignants-chercheurs du CDPF irriguent leurs cours des résultats de leurs travaux et des recherches de l'équipe et éveillent la curiosité des étudiants en leur donnant des rudiments de formation à la recherche.
- Au niveau Master, l'EA est une force visible dans le fonctionnement de plusieurs mentions et spécialités. Y sont adossés le Master mention Droit privé (responsable Frédérique Granet-Lambrechts), avec deux spécialités (spécialité Droit Privé Fondamental à finalité R : responsable Dominique D'Ambra ; spécialité Droit de la famille interne, international et comparé à finalité R+P : responsable Frédérique Granet-Lambrechts) ; le Master mention Droit public/Droit privé (responsable Jocelyne Leblois-Happe), avec trois spécialités adossées au CDPF (spécialité Droit du contentieux : responsables Philippe Hoonakker et Patrice Hilt ; spécialité Droit pénal et sciences criminelles: responsable Jocelyne Leblois-Happe; spécialité Dimensions historiques du droit européen , responsable Jeanne-Marie Tuffery-Andrieu ; et le Master mention Droit international (parcours Droit international privé : responsable Nicolas Nord).

En Master 2, le CDPF assure la formation des étudiants par la recherche, à sa méthodologie et à sa rigueur. Ils sont conduits à expérimenter leurs compétences lors des journées d'études organisées par le CDPF, où il leur est proposé de présenter des communications aux côtés de chercheurs expérimentés. De façon unanime, les étudiants indiquent qu'une telle opportunité est pour eux un réel apport, valorisable en termes de préparation à une insertion professionnelle immédiate ou de poursuite en Doctorat.

Dans la mention Droit privé, tous les étudiants en finalité R réalisent leur stage de recherche au CDPF et sont encadrés par l'équipe de recherche.

Par ailleurs, dans la continuité de cinq années de partenariat avec le CERFAP, dirigé par Jean Hauser à l'Université Montesquieu (Bordeaux 4), une journée d'études en Droit des personnes et de la famille est organisée chaque année à Strasbourg par le CDPF et par les étudiants du Master en Droit de la famille interne, international et comparé qui accueillent les étudiants et l'équipe pédagogique du Master en Droit privé de l'Université Montesquieu. Tous les étudiants du Master en Droit de la famille réalisent collectivement une communication qu'ils présentent, parmi les autres intervenants du CDPF, dont certains Doctorants. Par ailleurs, en guise de voyage-retour, les étudiants du Master en Droit de la famille participent ensuite en mars à la Journée des Masters à Bordeaux où ils présentent également une communication préparée grâce à l'encadrement de l'équipe du CDPF.

En Master, comme en Doctorat, dans l'objectif d'accroître la dimension comparatiste en droit pénal et en procédure pénale et d'élargir les partenariats franco-allemands et suisses, notamment au sein du réseau EUCOR, Jocelyne Leblois-Happe a ainsi organisé en 2011 le premier séminaire quadri-national en droit pénal comparé, élargi à l'Autriche. Furent accueillis à cette occasion des étudiants et des enseignants-chercheurs des trois autres universités partenaires à deux journées d'études à l'Université de Strasbourg ; ces journées ont porté sur le thème du « droit à un procès équitable – La Convention européenne des droits de l'homme et la procédure pénale en France, Allemagne, Suisse et Autriche » (voir supra point 3, a).

- Enfin, en Doctorat, outre le colloque jusqu'à présent annuel des Doctorants et des jeunes Docteurs et dans la continuité de ses traditions, la formation par la recherche des Doctorants combinée avec l'incitation à participer à des travaux collectifs de recherche, demeurent affichés parmi les objectifs majeurs du CDPF, ainsi qu'un soutien à la démarche menée par l'Ecole Doctorale n° 101 de raccourcissement de la durée moyenne des thèses. C'est dans ce contexte que se poursuivent régulièrement, sous la direction de Frédérique Granet-Lambrechts en concertation avec Patrice Hilt et deux jeunes chercheurs (Christel Simler et Catherine Higy), les séminaires des Doctorants, auxquels sont invités les étudiants de Master 2 qui envisageraient un Doctorat. Chacun des Doctorants du CDPF présente à son tour l'état d'avancement de ses travaux de thèse, ce qui profite à tous par un enrichissement des connaissances et des compétences de chacun. Désireux d'en bénéficier, notamment en vue d'une meilleure préparation aux auditions lors des campagnes de recrutements aux emplois de MCF, des Doctorants d'autres équipes de recherche s'y joignent spontanément et présentent également leurs travaux.

L'aide à l'insertion professionnelle des étudiants de Master et des Docteurs est aussi une préoccupation première. Pour les étudiants de Master, elle se traduit notamment par leur accueil en stage de recherche au sein de l'équipe (finalité R) ou par le suivi de leur stage professionnel par des enseignants-chercheurs de l'équipe (finalité P) et par leur participation aux manifestations scientifiques organisées par le CDPF; par la participation de tous aux Temps forts organisés au niveau de l'université avec les partenaires du monde socio-économique.

Pour les Doctorants, en général en deuxième année de thèse, le CDPF finance leur inscription aux Doctoriales. Il les aide aussi dans la recherche d'un emploi à travers le réseau régional d'anciens et les relations avec les grandes professions du droit (Barreau, Notariat, compagnies d'assurances, concours administratifs de la Magistrature, de la Police, de la Gendarmerie, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, etc.). La création d'un conseil de perfectionnement au niveau de toutes les mentions en Master va renforcer les liens avec le monde socio-économique et les réseaux d'aide à l'insertion.

Ces orientations seront maintenues et, si possible, encore développées durant le contrat 2013-2017.

b) La place croissante dans les travaux de recherche du CDPF de la pluridisciplinarité inhérente à l'établissement

A ce titre, on peut citer la collaboration au montage d'un projet ANR dans le programme Enfants et Enfance 2009 pour une étude pluridisciplinaire portant sur le choix du nom de famille de l'enfant, coordonnée par l'EA n° 3071 de l'Université de Strasbourg (projet non retenu par l'ANR) ; cette collaboration avec l'EA n° 3071 sera poursuivie.

En outre, de nouvelles collaborations ont été récemment créées avec le Centre d'Analyses des Rhétoriques Religieuses de l'Antiquité (EA n° 3094) et l'ED des Humanités (ED n° 520) sous l'impulsion de Céline Drand.

c) Le développement des journées scientifiques à l'intention de la communauté universitaire et du monde professionnel

Du 1^{er} janvier 2007 au 16 juin 2011, le CDPF a organisé 24 colloques, journées d'études, tables rondes, rencontres internationales, états généraux et séminaires de recherche.

La dynamique des journées d'actualité dans toutes les spécialités couvertes par le CDPF est soutenue en direction des professions juridiques : Etats généraux de la famille sous la responsabilité scientifique de Frédérique Granet-Lambrechts (2008 et 2009) et Journées d'actualité en Droit de la famille sous la responsabilité scientifique de Frédérique Granet-Lambrechts (2011) avec Patrice Hilt (2010), Journées annuelles de Droit criminel sous la responsabilité scientifique de Jocelyne Leblois-Happe et Magalie Nord-Wagner (2008, 2009, 2010) ; Journées de Droit international privé sous la responsabilité scientifique de Nicolas Nord (2007, 2008), Journées d'actualité en Droit de la consommation sous la responsabilité scientifique de Nathalie Rzepecki (2008, 2010).

D'autres manifestations sont encore proposées sous la forme de tables rondes (avril 2011 en droit international privé), permettant une réactivité plus forte par rapport à l'actualité législative ou jurisprudentielle et impliquant une organisation plus souple que celle des journées d'études.

L'axe du droit des biens et du droit des obligations a été confié en septembre 2010 à Christel Simler qui, déjà fortement impliquée dans les activités du CDPF durant sa thèse, s'est aussitôt jointe à cette dynamique.

Le CDPF organise aussi des journées d'étude ou de colloques sur des thématiques diversifiées et non récurrentes (voir le tableau de synthèse ci-dessous). Un colloque international en droit processuel, sous la direction scientifique de Dominique D'Ambra, est ainsi annoncé en décembre 2011.

Enfin, le CDPF est co-organisateur ou initiateur de conférences invitées, ouvertes à la communauté scientifique et aux étudiants de Master. A eu lieu ainsi la « Rencontre autour de Michèle Ducos sur Littérature et droit dans les lettres de Pline le Jeune », le 7 juin 2011, organisée en partenariat entre le CDPF (Céline Drand), le Centre d'Analyses des Rhétoriques Religieuses de l'Antiquité (EA n° 3094), l'ED des Humanités (ED n° 520) et l'ED de Droit, Science politique et Histoire (ED n° 101). Dans le cadre du Master 2 en Droit pénal et sciences criminelles, sont organisées chaque année depuis 2009 des conférences accessibles à l'ensemble des Doctorants (« les Entretiens du Master 2 en Droit pénal et sciences criminelles »). Ces conférences, prononcées par des professionnels (Thierry Moser, Corinne Goetzmann, Patrick Kintz, Gérard Valin...) ou par des universitaires (Christine Lazerges, Jacques-Henri Robert, Hartini Matsopoulou, Xavier Pin, Pierre Victor Tournier...) reconnus, invitent chaque fois l'auditoire à réfléchir à une question particulière relevant du champ du droit criminel.

On soulignera particulièrement l'innovation consistant en la réalisation des colloques des jeunes Docteurs et des Doctorants, organisés par ces derniers au sein du CDPF sous la responsabilité scientifique de Christel Simler et de Ségolène Perrin. Le premier a eu lieu en 2010 sur le thème de « L'animal » et qui a donné lieu au lancement d'une collection publiée d'Actes. Le deuxième a eu lieu le 29 avril 2011, sur « La mort : une fin ? ». Le troisième et le quatrième sont déjà en préparation. Ces colloques accueillent aussi, parmi les auteurs des communications présentées, des Doctorants d'autres unités de recherche appartenant à la Fédération de recherche Université de Strasbourg-CNRS n° 3241, ce qui permet des regards croisés autour d'une thématique et contribue à enrichir les compétences de chacun, ainsi que les dossiers des candidats qui se présenteront à la qualification pour la Maîtrise de conférences.

Le tableau ci-dessous présente de façon détaillée l'ensemble des manifestations réalisées entre le 1^{er} janvier 2007 et le 16 juin 2011.

Année 2011

N°	Date	Titre du colloque	Responsable scientifique	Centre de recherche
1	1/04	3^{ème} rencontres du droit pénal franco-allemand. Les investigations policières	J. Leblois-Happe	CDPF, CEIE, label FR n°3241
2	8/04	Table ronde sur l'application de la loi étrangère. La quête du Graal	N. Nord, D. Porcheron	CDPF
3	29/04	La mort, une fin ?	C. Simler, S. Perrin	CDPF
4	16/06	Une année d'actualité en droit de la famille	F. Granet-Lambrechts	CDPF
5	9-10/12	Le rééquilibrage du pouvoir juridictionnel	D. D'ambra	CDPF

Année 2010

N°	Date	Titre du colloque	Responsable scientifique	Centre de recherche
1	5/03	L'animal. Propriété, responsabilité, protection	C. Simler, S. Perrin	CDPF
2	31/03	La loi applicable aux contrats internationaux en droit international privé européen et chinois	N. Nord	CDPF label FR n°3241
3	18/06	Actualité du droit de la consommation	N. Rzepecki	CDPF
4	25/06	Journée annuelle de droit criminel	J. Leblois-Happe, M. Nord-Wagner	CDPF label FR n°3241
5	25/11	Quels principes pour une politique criminelle européenne après l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne ?	J. Leblois-Happe	CDPF, CEIE, label FR n°3241
6	3/12	PACS ou concubinage : que choisir ?	F. Granet-Lambrechts, P. Hilt	CDPF

Année 2009

N°	Date	Titre du colloque	Responsable scientifique	Centre de recherche
1	13/02	La rupture contentieuse des couples : mariage, PACS, concubinage. Quels problèmes et quelles solutions	F. Granet-Lambrechts	CDPF
2	16/04	Deuxièmes Etats généraux du droit de la famille	F. Granet-Lambrechts	CDPF
3	26/06	Journée annuelle de droit criminel	J. Leblois-Happe, M. Nord-	CDPF

			Wagner	
4	11/12	Le contentieux judiciaire des personnes et de la famille au lendemain de la loi du 12 mai 2009	F. Granet-Lambrechts	CDPF

Année 2008

N°	Date	Titre du colloque	Responsable scientifique	Centre de recherche
1	25/04	Actualités en droit pénal et procédure pénale	J. Leblois-Happe, M. Nord-Wagner	CDPF
2	28/04	Premiers états généraux régionaux du droit de la famille	F. Granet-Lambrechts	CDPF
3	23/05	Questions d'actualité en droit international privé. De Bruxelles à Rome en passant par Strasbourg	N. Nord	CDPF
4	20-21 juin	La place de la victime dans le procès pénal	Y. Strickler	CDPF
5	3/10	Actualité du droit de la consommation	N. Rzepecki	CDPF

Année 2007

N°	Date	Titre du colloque	Responsable scientifique	Centre de recherche
1	13/04	Dernière actualité en droit international privé	N. Nord	CDPF
2	1/06	Le divorce : dernière actualité	F. Granet-Lambrechts P. Hilt	CDPF
3	15/06	La réforme de la justice pénale	J. Leblois-Happe	CDPF
4	14/09	Droit et devoir de mémoire	J-L. Vonau	CDPF
5	14/12	La protection des personnes vulnérables	F. Granet-Lambrechts	CDPF

d) La dynamisation de la politique de diffusion scientifique et de valorisation
- Politique de diffusion scientifique

A côté des moyens classiques de diffusion des travaux de recherche, deux outils sont privilégiés :

le premier est le site du Centre de Droit Privé Fondamental qui est en refonte complète, la création technique étant assurée par la Direction des Usages du Numérique de l'université pour un coût de 2500 euros supportés sur le budget du Centre. La conception scientifique du nouveau site a été confiée à Christel Simler et à Patrice Hilt ; ils assureront ensuite la migration des données, puis leur mise à jour régulière avec les travaux collectifs non valorisés sous la forme d'une publication papier, qu'il s'agisse d'Actes de journées d'actualité ou de tables rondes, des résultats de recherches en droit comparé menées par des étudiants de Master, etc. (nouvelle adresse du site : www.cdpm.unistra.fr).

Le second consiste dans le développement des publications du CDPF, qui a ouvert une nouvelle collection avec la création des Actes des colloques des Doctorants et des jeunes

Docteurs. Il s'agit d'ouvrages publiés aux Presses de l'Université de Strasbourg (et jusqu'en 2011, aux Presses Universitaires de Strasbourg). Le premier ouvrage de cette collection, « L'animal », a été publié en 2010 par les PUS. Le deuxième est en attente de démarrage des activités des Presses de l'Université de Strasbourg et consistera en des Actes du deuxième colloque sur « La mort : une fin ? ».

Production scientifique des dernières années (recherches collectives du 1^{er} janvier 2007 au 30 juin 2011)

La CDPF a enrichi sa production par l'ouverture d'une nouvelle collection aux Presses de l'université en publiant les Actes du colloque annuel des Doctorants et jeunes Docteurs de l'équipe de recherche.

Sont citées ci-dessous 10 publications nationales et internationales reflétant les grandes orientations du CDPF :

- n° 1 : Le droit de la famille, par F. Granet-Lambrechts et P. Hilt, Presses Universitaires de Grenoble, 3^{ème} éd. 2009

- n° 2 : La place de la victime dans le procès pénal, sous la direction d'Yves Strickler, éd. Bruylant, Bruxelles 2009 (ouvrage collectif de la sous-équipe pénaliste du CDPF)

- n° 3 : Actes du 1^{er} colloque des Doctorants et jeunes Docteurs du CDPF « L'animal. Propriété, responsabilité, protection », organisé le 5 mars 2010 sous la responsabilité scientifique de Christel Simler et Ségolène Perrin (ouvrage collectif dans cette nouvelle collection du CDPF), préface Yves Strickler, Presses Universitaires de Strasbourg 2010

- n° 4 : Actes du 2^{ème} colloque des Doctorants et jeunes Docteurs du CDPF « La mort : une fin ? », organisé le 29 avril 2011 sous la responsabilité scientifique de Christel Simler et Ségolène Perrin (ouvrage collectif dans cette collection du CDPF), rapport de synthèse d'Estelle Naudin, Presses de l'Université de Strasbourg (à paraître 2011)

- n° 5 : De code en code, Mélanges en l'honneur du Doyen Georges Wiederkehr, fondateur du CDPF, Dalloz 2009, avec des contributions de Dominique D'Ambra, Frédérique Granet-Lambrechts, Philippe Hoonakker, Jocelyne Leblois-Happe, Nicolas Nord, Magalie Nord-Wagner, Jean-Michel Poughon, Nathalie Rzepecki, Yves Strickler, Alice Tisserand-Martin

- n° 6 : Le décret n° 2009-1524 du 9 décembre 2009 réformant la procédure d'appel et la gestion des flux de contentieux judiciaire, Recueil Dalloz 2010, p. 1093 et suivantes, publication réalisée en collaboration entre Dominique D'Ambra et Anne-Marie Boucon

- n° 7 : Droit et pratique de la procédure civile, Dalloz Action 6ème édition 2009-2010 et 7ème édition 2011-2012 à paraître (ouvrage collectif sous la direction de Serge Guinchard), rédactions de différents chapitres par Dominique D'Ambra et Philippe Hoonakker

- n° 8 : Colloque 200 Jahre Code d'instruction criminelle – Le bicentenaire du Code d'instruction criminelle, par H. Jung, Jocelyne Leblois-Happe et Claude Witz, Saarbrücker Studien zum Internationalen Recht, éd. Nomos (Allemagne) 2010

- n° 9 : Les nouvelles règles de conflit de lois chinoises en matière contractuelle, Revue Lamy Droit des affaires mai 2011, publication collective de Nicolas Nord, Delphine Porcheron et G. Cerqueira

- n° 10 : communications de Frédérique Granet-Lambrechts (Professeur), Ségolène Perrin (Docteur) et Aurélie Rouot (Doctorante) au Séminaire international pluridisciplinaire co-organisé par le Centre de Droit de la Famille de l'Université Jean Moulin (Lyon III), l'Université Pierre Mendès-France de Grenoble et l'Université de Louvain « Nouvelles réalités, nouveaux enjeux, nouveaux concepts ? Filiation et origine, engendrement et rattachement, participation au projet parental d'autrui et liens juridiques avec l'enfant. Maîtrise de la vie, maîtrise du vivant : de la connaissance à la création. Reconstruire le droit de la filiation ? », Actes à paraître sous la direction d'Hugues Fulchiron, Université Jean Moulin, 2011

Production scientifique des dernières années (5 publications majeures individuelles du 1^{er} janvier 2007 au 30 juin 2011)

ACL :

- 3 - F. Granet-Lambrechts, Panorama annuel de droit de la filiation, Recueil Dalloz
- 6- Alice Tisserand-Martin, depuis 1992, rubrique Dissolution de la communauté dans la chronique de jurisprudence bi-annuelle à la Semaine juridique, édition générale
- 11- Philippe Hoonakker, La saisie conservatoire en compte bancaire, in L'effectivité du recouvrement des créances en Europe, Actes du 8^{ème} colloque, Revue Droit et procédures nov. 2010, p. 10 s.
- 13- Philippe Hoonakker, commentaire de l'arrêt de la CEDH dans l'affaire Chatellier / France du 31 mars 2011, Revue Droit et procédures 2011 (à paraître)
- 20- Delphine Porcheron, La fin de la dispersion du contentieux en matière d'agence commerciale (à propos de l'arrêt Wood Floor du 11 mars 2010), Revue Lamy de Droit des affaires juillet-août 2010, p. 72 s.
- 21- Delphine Porcheron, Les implications de la loi du 17 juin 2008 sur la prescription en matière d'obligations alimentaires, Revue Lamy de Droit civil décembre 2010, p. 38 s.
- 22- Delphine Porcheron, Le nouveau droit international privé chinois des contrats, Revue Lamy de Droit des affaires février 2011, p. 53 s.
- 23 - Delphine Porcheron, Les nouvelles règles de conflits de lois chinoises en matière contractuelle, Revue Lamy de Droit des affaires mai 2011
- 25 - Christel Simler, commentaire de l'arrêt de la 1^{ère} Chambre civile de la Cour de cassation du 8 décembre 2009 relatif aux contrats de commandes pour la publicité, revue Légipresse n° 271, avril 2010, III, p. 61 s.
- 27- Christel Simler, Le droit aux intérêts du créancier subrogé, Semaine juridique, édition Générale, 2009, I, chronique n° 113
- 30- Catherine Higy, Panorama de droit comparé sur le nom du conjoint, Actualité juridique Famille Dalloz 2009, p. 195 s.
- 32 - Patrice Hilt, Les principaux textes relatifs au PACS, Actualité juridique Famille Dalloz mars 2010, p. 117 s.
- 35 - Patrice Hilt, La preuve de l'existence d'un couple, Actualité juridique Famille Dalloz décembre 2007, p. 452 s.
- 38 - Nicolas Nord, Reconnaissance à l'UNESCO du bénéfice de l'immunité de juridiction, commentaire sous Cass. Soc. 11 fév. 2009, JCP Social 14 avril 2009, p. 244
- 42 - Magalie Nord-Wagner, La double sanction des infractions boursières à l'épreuve du principe non bis in idem, Actualité juridique Pénal Dalloz février 2011, p. 67
- 44 - Magalie Nord-Wagner, Demande de mise en liberté : une erreur matérielle n'entraîne pas l'irrecevabilité, commentaire d'un arrêt rendu le 21 mai 2008 par la Chambre criminelle de la Cour de cassation, Actualité juridique Pénal Dalloz 2008, p. 423
- 45 - Magalie Nord-Wagner, Opposition à un jugement rendu par défaut : la citation à comparaître de nouveau doit être faite verbalement ou délivrée à personne, commentaire d'un arrêt rendu le 26 mars 2008 par la Chambre criminelle de la Cour de cassation, Actualité juridique Pénal Dalloz 2008, p. 287
- 49 - Jocelyne Leblois-Happe, Première confrontation de la détention de sûreté à la Convention européenne des droits de l'homme (arrêt M. / Allemagne), Actualité juridique Pénal Dalloz 2010, p. 129
- 50 - Jocelyne Leblois-Happe, Quelle collégialité pour l'instruction en 2010 ?, Recueil Dalloz 2008, p. 2101
- 53 - Nathalie Rzepecki, La réforme du crédit à la consommation, Petites Affiches 23 juillet 2010, p. 7
- 54 - Nathalie Rzepecki, Des modes autorisés de notification des contrats de vente immobilière, Revue Lamy de Droit civil 2011

55 - Nathalie Rzepecki, Le relevé d'office par le juge des dispositions du Code la consommation : principe et régime, commentaire d'un arrêt rendu le 22 janvier 2009 par la 1^{ère} Chambre civile de la Cour de cassation, Revue Lamy de droit des affaires juin 2009, p. 41 s.

56 - Nathalie Rzepecki, Précisions sur le formalisme de la renégociation des prêts immobiliers (à propos de Cass. civ. 1^{ère}, 3 mars 2011), JCP édition Notariale 2011, à paraître

ACSL :

36 - Patrice Hilt, Commentaire de l'arrêt Evans / Royaume-Uni rendu en Grande chambre par la CEDH le 10 avril 2007, L'Europe des libertés janvier 2008, n° 25, p. 2 s.

C-ACTI

4 - F. Granet-Lambrechts, communication intitulée « Alternating residence and relocation. A view from France, au colloque international « Special on Current Debates in Family Law around the Globe », publication in Utrecht Law Review, volume 4, Issue 2, June 2008, p. 48 s.

37 - Nicolas Nord, Comments on the Chinese new Statute on Conflict of Laws: a European Perspective, Chinese Yearbook of Private International Law 2011

41 - Nicolas Nord, Exceptions Based on Public Policy and Overriding Mandatory Provisions in EU and Chinese PIL, Chinese Yearbook of Private International Law 2011

47 - Jocelyne Leblois-Happe, L'entraide répressive internationale depuis le Code d'instruction criminelle, et Rapport de synthèse in 200 Jahre Code d'instruction criminelle – Le bicentenaire du Code d'instruction criminelle, Saarbrücker Studien zum Internationalen Recht, éd. Nomos (Allemagne) 2010, p. 229 s.

48 - Jocelyne Leblois-Happe, Regards de droit comparé sur la phase préparatoire du procès, in La réforme du Code pénal et du Code de procédure pénale, Opinio doctorum, Dalloz, coll. Thèmes et commentaires 2009, p. 203 s.

51 - Jocelyne Leblois-Happe (sous la direction de), Le prononcé de la peine par le juge, in Vers un nouveau procès pénal ? Neue Wege des Strafprozesses ?, Société de Législation Comparée, 2008, Colloques, volume 9, p. 201 s.

C-ACTN

26 - Christel Simler, La brevetabilité de l'animal, in L'animal: propriété, responsabilité, protection, Presses Universitaires de Strasbourg 2010, p. 35 s.

31- Catherine Higy, Les atteintes portées à l'animal, in L'animal: propriété, responsabilité, protection, Presses Universitaires de Strasbourg 2010, p. 63 s.

C-COM

5 - F. Granet-Lambrechts, The Influence of the French Civil Code and the Evolution of Family Law in Europe, communication à l'International Academy of Matrimonial Lawyer, Strasbourg 7 avril 2011

OS

1 - F. Granet-Lambrechts, Réflexions sur l'avenir du mariage en Europe à la lumière d'un arrêt récent de la Cour de cassation, Liber Amicorum offert au Professeur Rainer Frank, Verlag für Standesamtswesen, 2008, p. 459 s.

2 - F. Granet-Lambrechts, rédaction d'une vingtaine de fascicules au Juris-Classeur Civil et Nouvelles familles (environ 180 p.) consacrés au droit de la filiation issu de l'ordonnance du 4 juillet 2005 et donnant lieu à refonte progressive depuis 2009-2010 ; création d'un e-fascicule Filiation en 2009 et mise à jour en 2011 ; réécriture des fascicules Actes de l'état civil – Sexe en 2009, Pacte civil de solidarité en 2010 et Concubinage en 2010.

- 7- Alice Tisserand-Martin, La protection légale du logement familial : modèle pour un droit commun des couples ?, in Mélanges offerts à Georges Wiederkehr, Dalloz 2009, p. 829 s.
- 8- Alice Tisserand-Martin, Réflexions sur le régime de l'option successorale après la réforme du 23 juin 2006, in Mélanges en l'honneur de Gilles Goubeaux, Dalloz/LGDJ 2009, p. 533 s.
- 9- Philippe Hoonakker, Droit et pratique de la procédure civile, ouvrage collectif, Dalloz Action, 1^{ère} éd. 1998, 6^{ème} éd. 2009-2010 et 7^{ème} éd., à paraître 2011-2012
- 10- Philippe Hoonakker, Droit et pratique des voies d'exécution, ouvrage collectif, Dalloz Action, 1^{ère} éd. 1999, 6^{ème} éd. 2010-2011 et 7^{ème} éd., à paraître 2012-2013
- 12- Philippe Hoonakker, Retour sur l'arrêt d'exécution provisoire de droit : un espoir déçu, in Justice et droit du procès – Du légalisme procédural à l'humanisme processuel, in Justice et droit du procès, Mélanges offerts à Serge Guinchard, Dalloz 2010, p. 713 s.
- 14- Dominique D'Ambra, Droit et pratique de la procédure civile, ouvrage collectif, Dalloz Action, 1^{ère} éd. 1998, 6^{ème} éd. 2009-2010
- 15- Dominique D'Ambra, Du déclin des codes, in De code en code, Mélanges en l'honneur de Georges Wiederkehr, Dalloz 2009, p. 147-175
- 16- Dominique D'Ambra, Réformer l'aide juridictionnelle, in Justice et droit du procès, Mélanges offerts à Serge Guinchard, Dalloz 2010, p. 85-98.
- 17- Dominique D'Ambra (en collaboration avec Anne-Marie Boucon), Le décret n° 2009-1524 du 9 décembre 2009 réformant la procédure d'appel et la gestion des flux de contentieux judiciaire, Recueil Dalloz 2010, p. 1093 s.
- 18- Dominique D'Ambra, Encyclopédie Dalloz, rubriques Interposition de personne (2007), Confirmation (2009) et Intervention (2009, en collaboration avec Georges Wiederkehr)
- 19- Anne-Marie Boucon, en collaboration avec Dominique D'Ambra, Le décret n° 2009-1524 du 9 décembre 2009 réformant la procédure d'appel et la gestion des flux de contentieux judiciaire, Recueil Dalloz 2010, p. 1093 s.
- 24- Delphine Porcheron, La règle de l'accessoire et les conflits de lois en droit international privé, Presses Universitaires d'Aix-Marseille 2011
- 28- Christel Simler, fascicule du Juris-Classeur Civil Contrats et obligations – Capacité de contracter, Art. 1123 à 1125-1 du Code civil (13 p.)
- 28- Christel Simler, Droit d'auteur et droit commun des biens, Litec 2010
- 33 - Patrice Hilt (et Frédérique Granet-Lambrechts), Droit de la famille, Presses Universitaires de Grenoble, 3^{ème} éd. (le couple par Patrice Hilt ; l'enfant par Frédérique Granet-Lambrechts), 2009
- 34 - Patrice Hilt, Guide juridique Dalloz, Fascicules Libéralités, Réserves héréditaire, Legs, Testaments, Dalloz 2009
- 39 - Nicolas Nord, Ordre public international et appréciation de la proximité par le juge, in De code en code, Mélanges en l'honneur de Georges Wiederkehr, Dalloz 2009, p. 581 s.
- 40 - Nicolas Nord, Les limitations à l'autonomie de la volonté contractuelle, in Les frontières entre liberté et interventionnisme en droit français et en droit brésilien, Etudes de droit comparé, L'Harmattan 2010, p. 446
- 43 - Magalie Nord-Wagner, Le Code de procédure pénale ou la réforme permanente, in De code en code, Mélanges en l'honneur de Georges Wiederkehr, Dalloz 2009
- 52 - Nathalie Rzepecki, Le Code de la consommation, code du consommateur ?, in Mélanges en l'honneur de Georges Wiederkehr, Dalloz 2009, p. 711 s.

Politique active de réponses aux appels à projets de recherche

De façon générale, l'équipe de recherche est pleinement consciente de la nécessité de dégager des ressources autres que la dotation de l'université, et notamment par la voie des réponses aux appels à projets.

Dans cette optique, le CDPF cherche à étendre ses collaborations d'une part, au sein de l'Université de Strasbourg dans l'objectif de tirer le meilleur parti du potentiel de pluridisciplinarité de l'établissement en recherche, et d'autre part, auprès d'autres universités avec lesquelles des partenariats existent ou sont recherchés. C'est ainsi que plusieurs projets pluridisciplinaires ont été bâtis en réponse à des appels à projets :

- au titre de l'année 2009, collaboration à l'élaboration d'un projet ANR dans le programme Enfants et Enfance 2009 pour une étude pluridisciplinaire portant sur le choix du nom de famille de l'enfant, coordonnée par Marie-Claude Casper, MCF HDR rattachée à l'EA n° 3071 de l'Université de Strasbourg.

- Au titre de l'édition 2010, sous la direction de Dominique D'Ambra, a été déposé à l'ANR un projet blanc, intitulé « Maîtriser les pandémies » dans une perspective pluridisciplinaire (domaine SHS 1 – Sociétés, espaces, organisations et marchés) : projet du CDPF en partenariat avec des enseignants chercheurs de l'Institut de Recherches Carré de Malberg (IRCM EA 3399), de l'Equipe du droit de l'environnement du Centre d'Etudes Internationales et Européennes (CEIE -EA 3994), du Centre d'Études des Sciences Appliquées à la Gestion (CESAG -EA 1347), du Centre du Droit de l'Entreprise (CDE), du Centre Européen de Recherches sur le Droit des Accidents Collectifs et des Catastrophes de l'Université de Haute-Alsace, de l'EA 4438 « Physiopathologie et Médecine translationnelle ». Ce projet n'a pas été sélectionné par l'ANR. Il sera approfondi et à nouveau déposé.

- Au titre de l'édition 2011, a été déposé à l'ANR un projet blanc, intitulé « Modèles et modalités des formes de maintenance après divorce (de la pension alimentaire versée aux femmes divorcées à la compensation des inégalités entre maris et femmes) » dans une perspective de regards comparatistes croisés des systèmes juridiques en Europe (domaine SHS 1 – Sociétés, espaces, organisations et marchés): en partenariat entre le CERCRID (Université Jean Monnet de Saint-Etienne), le Centre de Droit de la Famille (Université Jean Moulin, Lyon 3), le Centre de Droit Privé Fondamental (Université de Strasbourg) et le BETA (Université de Nancy, Université de Strasbourg). Ce projet n'a pas été sélectionné par l'ANR. Il sera retravaillé.

- En 2011, un projet a été déposé à la MISHA, sous la responsabilité scientifique de Christel Simler et de Patrice Hilt sur les crises dans la famille.

e) Le développement des partenariats nationaux et internationaux

Au niveau international, un partenariat, aujourd'hui très ancien, permet d'accueillir en Master 2 mention Droit privé des étudiants de l'Université du Koweït qui s'inscrivent ensuite en thèse, avec une soutenance dans les trois ans. Le taux de réussite reste de 100%.

Après la cessation du partenariat avec le CETEL de l'Université de Genève, une nouvelle dynamique a été recherchée pour l'axe pénaliste et elle est orientée autour d'un axe fort du CDPF : la dimension comparatiste, avec une dominante transfrontalière. C'est ainsi qu'un axe pénaliste franco-allemand-suisse, impliquant le Réseau EUCOR, et élargi à l'Autriche est fortement actif sous la responsabilité de Jocelyne Leblois-Happe et peut, après un démarrage très rapide, s'enorgueillir d'une première réalisation remarquable et ouverte sur un programme d'avenir.

Au niveau national, un partenariat vieux de six années avec le CERFAP de l'Université Montesquieu (Bordeaux 4) permet des échanges réguliers d'enseignants-chercheurs et d'étudiants de Master 2 autour de deux journées de colloques chaque année, outre des manifestations spécifiques et une participation des membres du CDPF aux comités de sélection bordelais en Section CNU 01.

De même, un partenariat remontant à de très nombreuses années avec le Centre de Droit de la Famille de l'Université Jean Moulin (Lyon 3), dirigé par Hugues Fulchiron, conserve une bonne dynamique et est ouvert également avec le Centre de l'Université Pierre Mendès-France de Grenoble et avec l'Université de Louvain. Des chercheurs du CDPF ont participé et

présenté des communications aux séminaires internationaux organisés à Lyon en droit de la famille et qui ont donné lieu à publication. De plus, le CDPF et le Centre de Droit de la Famille de Lyon ont fait partie des équipes associées dans le projet blanc, déposé à l'ANR au titre de l'édition 2011, sur la notion de maintenance après divorce dans une perspective de droit comparé, mais qui n'a pas été retenu par l'ANR ; le projet sera restructuré et affiné pour être à nouveau soumis.

Un partenariat créé à la fin de l'année 2010 avec le Centre d'Etudes et de Recherche en Droit Privé de l'Université de Nice, dirigé par Yves Strickler, a immédiatement permis des échanges et une collaboration réciproque aux colloques, aux jurys d'HDR ou de thèses organisés de part et d'autre.

Enfin, on rappellera les partenariats actifs, anciens et fidèles avec le Notariat, l'ERAGE et l'ENM.

Dans la période comprise entre le 1^{er} janvier 2007 et le 30 juin 2011, les partenariats se sont donc développés et leur assiette géographique a été étendue fortement d'une part, au-delà de la Région Alsace, et d'autre part, à l'international.

4 - Démarche qualité et démarche éthique

Le CDPF a mené diverses actions orientées dans le sens d'une politique éthique et d'une démarche qualité.

Une formalisation de l'organisation et du fonctionnement du CDPF a été réalisée, avec l'adoption d'un règlement intérieur et une structuration de la composition et des missions du conseil de laboratoire.

Dans les Masters adossés au CDPF, a été créé, ou va l'être, un conseil de perfectionnement au niveau des mentions. Ces Masters sont soumis au processus de l'évaluation des formations dans le cadre de la charte qui lui est consacrée et, prochainement, à la charte de l'évaluation des enseignements en cours de finalisation.

Le CDPF a signé en 2011 la charte d'une éthique de bonnes pratiques dans les usages du numérique pour le fonctionnement de son site internet.

5 - Analyse des moyens du CDPF

5 - 1 Moyens en personnels

- **Départs, arrivées** : voir supra (point 1).

- **Formations suivies par les personnels** : les personnels administratifs, les enseignants-chercheurs, les Docteurs et les Doctorants sont tous conviés à participer aux séminaires organisés par le Service Prospective et Développement.

Tous les enseignants-chercheurs, les Docteurs et les Doctorants, ainsi que les étudiants inscrits dans les Masters 2 adossés au CDPF, sont invités permanents aux colloques organisés sous l'égide de la Fédération de recherche Université de Strasbourg – CNRS n° 3241 et par l'une ou l'autre des unités de recherche rattachées à l'Ecole Doctorale n° 101, ainsi qu'aux conférences organisées par le Collège Doctoral Européen ou données par des professeurs invités. Ils ont accès à un cycle de conférences initié par la « Rencontre autour de Michèle Ducos sur Littérature et droit dans les lettres de Pline le Jeune », le 7 juin 2011, et organisée en partenariat entre le CDPF (Céline Drand), le Centre d'Analyses des Rhétoriques Religieuses de l'Antiquité (EA n° 3094), l'ED des Humanités (ED n° 520) et l'ED de Droit, Science politique et Histoire (ED n° 101). Ils ont également accès aux Entretiens du Master 2 en Droit pénal et sciences criminelles.

- Formations dispensées par les personnels :

- CIES d'Alsace
- Ecole Nationale de la Magistrature : qu'il s'agisse des sessions de formation continue organisées dans le ressort de la Cour d'appel de Colmar, ou de sessions de formation continue organisées à Paris par l'Ecole Nationale de la Magistrature. On peut citer notamment une journée de formation en procédure civile à Strasbourg le 3 décembre 2010 avec la participation de Dominique d'Ambra, Philippe Hoonakker et Georges Wiederkehr ; une journée de formation continue formation continue à la Cour d'appel de Nîmes le 18 février 2011 sur la nouvelle procédure d'appel, avec la participation de Dominique d'Ambra ; une journée de formation sur l'actualité des saisies de créances monétaires le 15 mars 2011 avec la participation de Philippe Hoonakker, lors d'une session portant sur le contentieux du juge de l'exécution ; la participation de Jocelyne Leblois-Happe à l'une des premières sessions de formation du Cycle supérieur d'administration de la justice (CSAJ, ENM Paris) sur le thème « Le ministère public « à la française » - Evolution et perspectives » ; ou la participation chaque année de Patrice Hilt et Frédérique Granet-Lambrechts sur le droit comparé en matière d'autorité parentale et de parentalité dans les divers schémas familiaux
- ERAGE, avec des demi-journées ou des journées de formation continue des avocats, notamment par Philippe Hoonakker sur l'actualité des procédures civiles d'exécution, à Strasbourg les 1^{er} et 15 avril 2011 et à Metz le 8 avril 2011 ; à Strasbourg le 22 octobre 2010, sur le droit de la prescription civile au terme de deux années d'application de la réforme ; et à Nancy le 15 mai 2007 sur l'exécution provisoire en matières civile et pénale ; par Jocelyne Leblois-Happe à Strasbourg en septembre 2010 sur la garde à vue. D'autres formations ont aussi été assurées par Patrice Hilt et Frédérique Granet-Lambrechts en droit de la famille, et par Dominique d'Ambra, le 25 mars 2011 à Strasbourg, sur le thème l'avocat et la mise en état des causes.

5 - 2 Moyens financiers (voir aussi le tableau 3.1)

A la dotation assez faible de l'université, viennent s'ajouter diverses ressources, issues essentiellement des droits d'inscription aux nombreux colloques organisés par le CDPF (en moyenne 8000 € par an), des soutiens du Conseil scientifique (pour un montant total de 3.700 euros entre le 1^{er} janvier 2009 et le 30 juin 2011) et des soutiens des collectivités locales, ces derniers étant à la baisse (1.000 euros du Conseil Régional et 1.400 euros de la Communauté Urbaine de Strasbourg au titre de l'année 2010). Globalement, sur la durée d'un contrat, les ressources du CDPF issues du BQR ont diminué depuis le 1^{er} janvier 2009 par rapport à leur montant antérieur du fait de la modification des modalités d'attribution : aucune dotation n'est accordée au titre du BQR sur les colloques récurrents du type « Journées d'actualité », quand bien même cet intitulé générique, recherché par les professions judiciaires, couvre en réalité de véritables communications scientifiques ; de plus, un colloque ayant obtenu une subvention du Conseil scientifique ne la percevra pas en cas de budget bénéficiaire, ce qui a été le cas du CDPF. A titre de comparaison, en 2008, dernière année avant la fusion des universités strasbourgeoises, le CDPF avait reçu 3.100 euros de BQR pour des colloques, ce qui représentait une moyenne habituelle ; en 2009, il a reçu 700 euros, mais n'a rien perçu pour les colloques bénéficiaires ; et en 2010, 3.000 euros pour un colloque à gros budget et qui a été déficitaire.

A noter aussi l'obtention de deux bourses de thèse de la Région Alsace : la première a permis le financement d'un sujet consacré à la confrontation de la volonté privée à l'autorité de la loi dans l'assistance médicale à la procréation et confié à Céline Bur, sous la direction de Frédérique Granet-Lambrechts; la soutenance a eu lieu le 14 juin 2011. La seconde permet le financement d'un sujet consacré au consentement à l'acte médical, sous la

direction de Dominique D'Ambra et confié à Audrey Mellac, actuellement ATER à l'Université de Strasbourg.

Pour les années 2009 et 2010, l'organisation des manifestations scientifiques (colloques, etc) et des jurys de thèses et d'HDR a entraîné des dépenses de restauration (13401,12 euros TTC), d'hébergement et de déplacement (3377,00 euros TTC).

Le CDPF réussit à assurer ses dépenses de fonctionnement, le financement des projets de recherche avec ses partenaires, l'organisation de toutes ses manifestations scientifiques, leur valorisation, notamment sous la forme de publications, l'équipement des jeunes chercheurs.

La jouvence des outils informatiques et la politique d'équipement de matériel informatique (achat d'un ordinateur portable), lors de leur recrutement, au profit des MCF stagiaires ont été poursuivies, ce qui représente globalement 1899,95 euros TTC (1590,69 euros HT) pour la période 2009 et 2010.

Pour les années 2009 et 2010, l'organisation des manifestations scientifiques (colloques, etc) et des jurys de thèses et d'HDR a entraîné des dépenses de restauration (13401,12 euros TTC), d'hébergement et de déplacement (3377,00 euros TTC). Ces dépenses incluent les frais liés aux actions de recherche en partenariat avec les universités françaises et étrangères citées ci-dessus.

Les frais de publication d'Actes du colloque des Doctorants et jeunes Docteurs dans la nouvelle collection ouverte spécifiquement ont représenté 1145,00 euros TTC en 2010 (publication de l'ouvrage « L'animal »). Le volume 2 est en attente de publication (« La mort : une fin ? »).

Dans la mesure où les crédits le permettent, les Doctorants en voie de terminer leur thèse et n'ayant plus de financement sont traditionnellement épaulés sous la forme de vacances imputées en majeure partie sur ressources propres du CDPF, ce qui a représenté durant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2010 une somme globale de 18603,92 euros TTC euros ; cette mesure permet de lutter contre l'abandon de thèse, tout en impliquant étroitement les Doctorants dans l'organisation scientifique des colloques et de la publication des Actes ; ils y acquièrent des compétences tout en se sentant encouragés à achever leur thèse. Cette politique est menée depuis plusieurs années avec succès.

5 - 3 Moyens en locaux (voir aussi le tableau 3.2)

Le CDPF jouit d'une surface totale pour la recherche de 55 m² qui se décompose de la manière suivante, outre les locaux affectés aux personnels mutualisés au bénéfice d'une pluralité d'équipes de recherche: la Directrice du CDPF dispose d'un bureau de 13 m² et l'équipe de recherche d'une salle dédiée de 26 m².

6 – Hygiène et sécurité

Dispositifs mis en place par l'université en matière d'hygiène et de sécurité:

- Le CDPF fait partie de la Fédération de recherche Université de Strasbourg/CNRS n° 3241 « L'Europe en mutation ». Cette dernière est composée de huit unités de recherche. L'ACMO (agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité) de la Fédération de recherche assiste le Directeur de la Fédération de recherche et celui du CDPF dans l'application des règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans l'établissement. Pour la mise en œuvre des consignes d'hygiène et de sécurité, l'ACMO informe et sensibilise les personnels travaillant dans les unités rattachées, essentiellement juridiques.

Les personnels d'encadrement doivent fournir aux nouveaux arrivants la formation et les informations nécessaires à l'accomplissement de leur travail dans le respect des consignes générales en vigueur. Ils doivent présenter le nouvel arrivant à l'ACMO, afin qu'il suive la formation des nouveaux entrants.

Tout incident ou accident corporel survenant dans le cadre de l'activité professionnelle doit être immédiatement déclaré, dans un délai maximum de 48 heures, auprès de la direction de la Fédération de recherche qui transmettra aux services compétents du Service de Médecine Préventive et de l'ACMO.

- Une politique d'accueil est mise en œuvre à l'égard des nouveaux personnels, qu'il s'agisse des nouveaux enseignants-chercheurs ou des personnels administratifs nouvellement affectés. Ils sont accueillis conjointement par Frédérique Granet-Lambrechts et Philippe Hoonakker, entourés de l'ensemble de l'équipe de recherche, et par l'équipe administrative d'appui du CDPF composée de Néonila Vylcou, Anne-Laure Mosbrucker, Nicole Di Lello, José Feiteirinha et d'Aurélie Kraft.

Les nouveaux Doctorants sont présentés aux anciens et chargés de les accompagner pour leurs débuts au sein de l'équipe de recherche et dans leurs activités au sein de l'établissement.